

Communication de M. le Premier Adjoint sur sa mission en Albanie

M. LE MAIRE : Le Premier Adjoint est allé en mission en Albanie.

M. VUILLEMIN : J'ai effectivement conduit du 20 au 31 juillet dernier, une mission exploratoire en Albanie. Pour quelles raisons ? J'en citerai au moins deux : la première, d'une manière générale parce que nous considérons à Besançon que nous avons un devoir de solidarité à l'égard des pays d'Europe Centrale et Orientale, la deuxième, plus particulière ou plus proche, c'est que cette mission s'inscrit dans le droit fil de ce que nous avons fait au mois de mai dernier. Rappelez-vous les événements que vous avez pu suivre au Kosovo, la Ville a apporté une aide financière, a financé une mission sur place, a réalisé un film, etc. Les contacts pris, les informations recueillies dans le cadre de cette première mission, nous ont convaincus de la nécessité de réfléchir aux conditions dans lesquelles des actions de solidarité, dans le cadre d'une mission de coopération décentralisée, pourraient être conduites. La ville de Shkodra présente un certain nombre de points communs avec la Ville de Besançon. Population identique : 120 000 habitants ; Ville universitaire, une citadelle, qui n'est pas de Vauban. La comparaison bien évidemment s'arrête là. Je pourrais décrire ce que nous avons vu : la collecte des déchets, le système d'eau et d'assainissement, etc. Les besoins sont immenses.

Quelle pourrait être notre démarche ? Il ne s'agit pas de développer un projet de jumelage aux couleurs de la solidarité. Notre démarche ne se situe pas non plus sur le terrain de l'humanitaire. La Croix Rouge, d'autres associations, font cela beaucoup mieux que nous. Il importe, ou il importerait, de mettre en place des actions de coopération décentralisée qui relèvent du domaine des compétences d'une ville : la culture, l'éducation, l'administration, l'assistance technique, mais aussi des actions qui relèvent de la compétence de l'université et de la santé publique. Nous souhaitons, le mot est faible, j'avais écrit : nous avons la volonté d'inscrire ces actions dans la durée avec l'aide de l'Europe.

A cet effet, il convient dans un premier temps de dresser l'état des lieux, de recenser les besoins d'une ville de 120 000 habitants, c'était l'objet de la mission, dans un deuxième temps, de définir des objectifs à court et moyen termes. Les résultats, les contacts pris tant à Tirana auprès de l'Ambassade de France qu'auprès du représentant spécial et du secrétaire général du Conseil de l'Europe pour l'Albanie, nous ont vivement encouragés à poursuivre dans cette voie. C'est la première fois qu'ils voyaient des élus locaux se promener dans cette région. Contacts donc à Tirana, je viens d'y faire allusion, à Shkodra, le maire, le préfet, le président de la chambre de commerce, le président de l'université, etc. Les problèmes sont immenses : problèmes de sécurité, on entend des rafales de kalachnikov le soir, le problème existe, la mise en place de lois de décentralisation, tout est à faire, l'administration qui fonctionne d'une manière essentiellement verticale. Il est bien évident que la Ville de Besançon ne pourra pas résoudre cela. Elle n'a pas les moyens de relever seule tous les défis qui se posent à Shkodra. L'Europe peut et doit contribuer à relever ces défis. Dans l'immédiat, les conditions de mise en oeuvre d'une coopération décentralisée ne sont pas réunies puisque liées à l'adoption des lois de décentralisation qui devraient normalement être votées au printemps de l'an 2000.

A notre demande, le représentant du Conseil de l'Europe en Albanie nous fera parvenir un catalogue d'actions susceptibles d'être engagées dans les mois à venir. Aux fins de concrétiser cette volonté d'action, la Ville de Besançon pourrait préparer un dossier destiné aux autorités albanaises et européennes pour le moyen terme et proposer des actions à court terme, des échanges de savoir-faire, de compétence, de personnel.

Aujourd'hui, un certain nombre de pays frappent à la porte de l'Europe : la Hongrie, la République Tchèque, etc. Une génération sera peut-être nécessaire pour permettre à un pays comme l'Albanie de réunir les conditions nécessaires à son adhésion à l'Europe. Je le disais tout à l'heure, nous avons un devoir de solidarité, il ne faut pas abandonner ce pays. Il convient donc de l'aider à progresser, à franchir les obstacles qui se dressent devant lui, c'est cela la solidarité. On ne construira pas l'Europe sur l'égoïsme, sur le repli sur soi mais sur la solidarité, une solidarité qui peut se décliner à plusieurs niveaux, celui des états, d'état à état, mais aussi et j'en suis convaincu, celui des villes en direction d'autres villes.

Pour illustrer mon propos, je voudrais citer un article paru récemment dans «Les Echos», début septembre, qui montre que la Ville de Besançon est tout à fait dans le sens de l'histoire. L'article s'intitule «La coopération décentralisée réorientée vers l'économie», je vous lis un des paragraphes finals : «Autre tendance : la mise en place de l'Europe a entraîné de la part des élus locaux, qu'ils soient municipaux, départementaux ou régionaux, la volonté de créer avec leurs homologues de différents pays des liaisons plus ou moins fortes passant par la constitution de réseau de villes ou de partenariat croisé». J'ai ici également un courrier qui émane de la Direction Générale des Cités Unies et qui encourage vivement les collectivités territoriales à s'engager dans cette voie.

Au fond, et ce sera ma conclusion, à la suite d'une telle mission, nous avons le choix entre deux attitudes : l'indifférence ou l'action. Le choix, j'espère en tout cas, que fera la Ville de Besançon de s'engager dans l'action est, ou sera, pour moi un motif de fierté.

M. LE MAIRE : Nous confierons ce dossier au service Relations Extérieures qui intervient dans le domaine de la coopération décentralisée. Nous avons envoyé un franc tireur, le Premier Adjoint, c'est une bonne chose et je le remercie de ces commentaires.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je voudrais, au-delà de nos divergences politiques, saluer l'engagement de M. le Premier Adjoint et de son équipe et l'esprit européen qui les anime.

M. LE MAIRE : Pourquoi au-delà de nos divergences ? Il n'y a pas de divergences quand il s'agit de solidarité, notamment en direction de ces pays. Je crois que c'est bien, merci en tout cas de vos compliments.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 5 octobre 1999.